



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 254-8 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 254-8 Qui a pour objet de modifier le règlement numéro 254-7 relatif à la rémunération des élus municipaux.

QUE Ce règlement entre en vigueur, tel qu'inscrit audit règlement, le 1^{er} janvier 2023.

QUE Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 25^e jour du mois de janvier 2023.

Clément Costanza

Directeur général et secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 25^e jour du mois de janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de janvier 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier